

## TARIFS INTERNAT ET DEMI-PENSION

**ANNEE 2019**

POUR ACCEDER AU SELF TOUT ELEVE DOIT SE MUNIR D'UNE CARTE MAGNETIQUE  
Distribuée gratuitement aux élèves forfataires (DP ou INTERNE) le jour de la rentrée  
En cas de perte, nouvelle carte facturée 4.00 €  
CETTE CARTE RESTE VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE AU LYCEE.

### I - TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes)

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif TRIMESTRIEL est forfaitaire quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **175 jours** soit :

- 50 jours pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (Janvier-Mars)
- 55 jours pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (Avril-Juin)
- 70 jours pour le 1<sup>er</sup> trimestre (Septembre-Décembre)

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

Possibilité de paiement par prélèvement automatique, télépaiement ou carte bancaire

L'inscription comme pensionnaire ou demi-pensionnaire ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE	
		DP 4 JOURS	DP 5 JOURS
Janvier/Mars 2019 *	395.91 €	124.80 €	154.50 €
Avril/juin 2019 *	435.51 €	140.40 €	169.95 €
Septembre/Décembre 2019	554.28 €	171.60 €	216.30 €
<b>Total</b>	<b>1 385.70 €</b>	<b>436.80 €</b>	<b>540.75 €</b>

\*Tarifs Janv-Mars & Avril-Juin 2019 donnés à titre indicatif. Tarifs 2020 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS

### II REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES

DE FACON REGULIERE	OCCASIONNELLEMENT
Achat d'une carte : 4.00 € + Règlement d'un minimum de 5 repas au prix de 4.60 €	Achat d'une carte jetable : 0.50 € + 4.60 € (prix du repas) = 5.10 €

**SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN**